



PREFET DE L'HERAULT

Montpellier, le vendredi 24 février 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

## Elections

### Election présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017

#### Envoi des formulaires de parrainage d'un candidat

L'élection présidentielle se déroulera **les dimanches 23 avril et 7 mai 2017**. Les candidats doivent être présentés par au moins 500 élus, dans les conditions fixées par la loi.

Les présentations sont rédigées sur des formulaires numérotés et accompagnés d'enveloppes adressées au Conseil constitutionnel conformément aux modèles en vigueur.

Sont habilités à présenter un candidat à l'élection du Président de la République les maires, présidents de la métropole, des communautés d'agglomération, des communautés de communes, conseillers départementaux, conseillers régionaux, députés, sénateurs. Chaque élu n'est destinataire que d'un seul formulaire de présentation, même s'il détient plusieurs mandats.

**La période de présentation des candidats court du 24 février 2017 au vendredi 17 mars 2017.**

Ces présentations, pour être valides, doivent être réceptionnées par le Conseil constitutionnel au plus tard **le vendredi 17 mars à 18 heures, heure de Paris**.

Ces formulaires seront adressés aux élus par voie postale, en recommandé avec accusé de réception, après la publication du décret de convocation des électeurs au journal officiel qui interviendra le vendredi 24 février. Un courriel accompagnant ce formulaire précise les modalités d'envoi au Conseil constitutionnel.

**Contact presse** : Service départemental de la communication interministérielle  
04 67 61 61 25 - [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site internet : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)

